

Zones urbaines mixtes

- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

Zones urbaines spécifiques

- UE - Zone urbaine à vocation économique
- UEIr - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle
- UEI - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrière
- UEr - Zone de renouvellement urbain à vocation économique
- UEvr - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Verte Rue
- UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares
- UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé
- UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux
- UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs
- UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Zones à urbaniser à vocation mixte

- IAU - Extension à vocation habitat
- IAUp - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

Zones à urbaniser à vocation spécifiques

- IAUEex - Extension à vocation économique des entreprises existantes
- IAUE - Extension à vocation économique

Zones agricoles

- A - Zone destinée à l'activité agricole
- Ac - Secteur agricole destiné à l'équipement d'intérêt collectif et services publics type cimetière
- ALL - Secteur agricole présentant un enjeu paysager ou la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible
- Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
- Ae - Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Aenr - Secteur agricole destiné à la production d'énergie renouvelable
- AI - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs
- Ap - Secteur agricole présentant un enjeu paysager ou la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible
- Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager ou la création et la diversification des exploitations agricoles est possible
- Apf - Secteur agricole présentant un enjeu de frange ou l'évolution des exploitations agricoles est possible

Zones naturelles

- N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages
- N carrière - Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
- N Château - Secteur naturel correspondant aux châteaux, leurs annexes et leurs jardins
- Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
- Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Nenr - Secteur naturel destiné à la production d'énergie renouvelable
- NI - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs
- Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytosociologie
- Nstpr - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif - notamment les stations d'épurations
- Nv - Secteur naturel à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

 Emplacement réservé
 Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
 Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
 Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 Bâtiment susceptible de changer de destination
 Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
 Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
 linéaire commercial à préserver

 Parcelle
 Trame bâtie
 Cimetière

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2



Echelle : 1 / 6 000ème

